

AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS DE CONSERVES DE THON ORIGINAIRES DE DIVERS PAYS

2008/38. Conformément à l'article 2 du règlement (CE) n°975/03 (JOUE L 141/03 du 07/06/2003), et en l'absence de nouvelles dispositions en la matière, les contingents de conserves de thon repris sous les numéros d'ordre

09-2005 (origine Thaïlande),	09-2006 (origine Phillipines),
09-2007 (origine Indonésie)	09-2008 (toutes origines)

ont pris fin au 30 Juin 2008.